

Le rapport de ponctualité pour le trafic intérieur voyageurs : mai 2017

Ci-dessous, vous trouverez les principaux points des rapports de ponctualité placés mensuellement par le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire Infrabel et par l'opérateur ferroviaire SNCB sur leurs sites respectifs. L'information reprend notamment la ponctualité globale du trafic intérieur voyageurs, le nombre de connexions assurées, les trains supprimés et la répartition de la responsabilité des retards et trains supprimés.

Les rapports détaillés d'Infrabel et de la SNCB sont consultables respectivement via :

- <http://www.infrabel.be/fr/A-propos-dinfrabel/ponctualite/rapports>
- <http://www.belgianrail.be/fr/corporate/entreprise/Ponctualite.aspx>

1. Ponctualité globale trafic intérieur voyageurs SNCB

	mai 2016	mai 2017
Sans neutralisation	89,2%	86,6%

Pour avoir une bonne image de la ponctualité globale, peu importe les causes, on regarde de préférence le chiffre de ponctualité 'sans neutralisation'. La neutralisation signifie qu'il n'est pas tenu compte des retards dus à des causes externes et aux grands travaux d'infrastructure (RER, etc.).

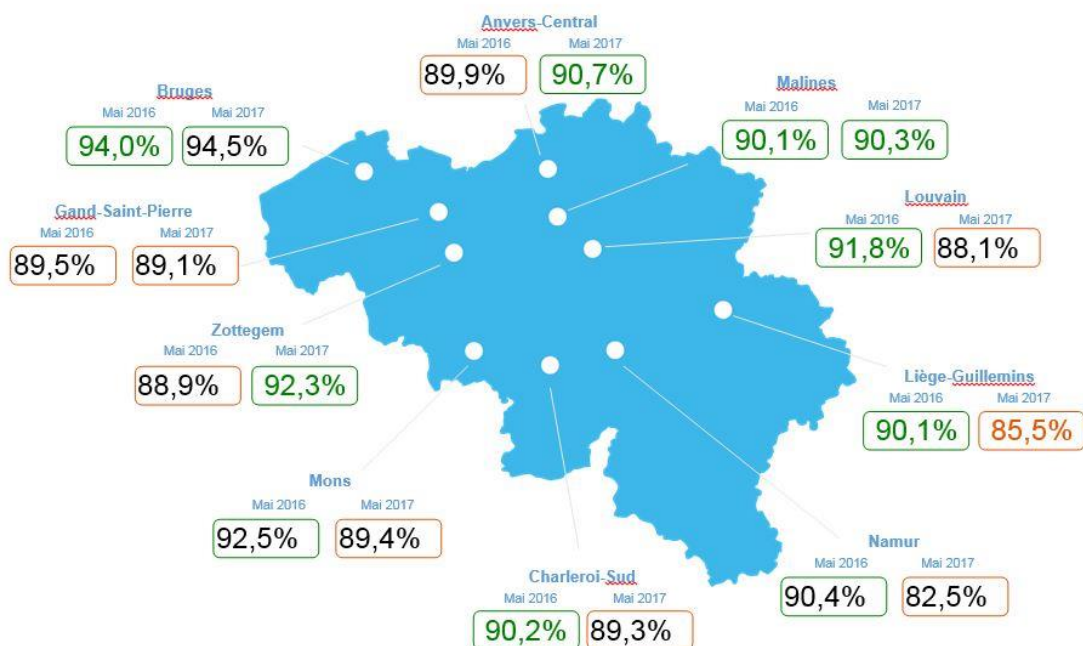
2. Ponctualité globale trafic intérieur voyageurs SNCB (year to date)

	Year to date 2016	Year to date 2017
Sans neutralisation	90,3%	89,7%

La ponctualité du trafic ferroviaire intérieur est mesurée à la gare finale et – si le train roule dans la jonction bruxelloise Nord-Midi – dans la première gare de la jonction Nord-Midi sur son trajet. La ponctualité d'un train en provenance d'Ostende direction Eupen est donc mesurée à Bruxelles-Midi et Eupen. Si le train a 6 minutes ou plus de retard, il est considéré comme non ponctuel.

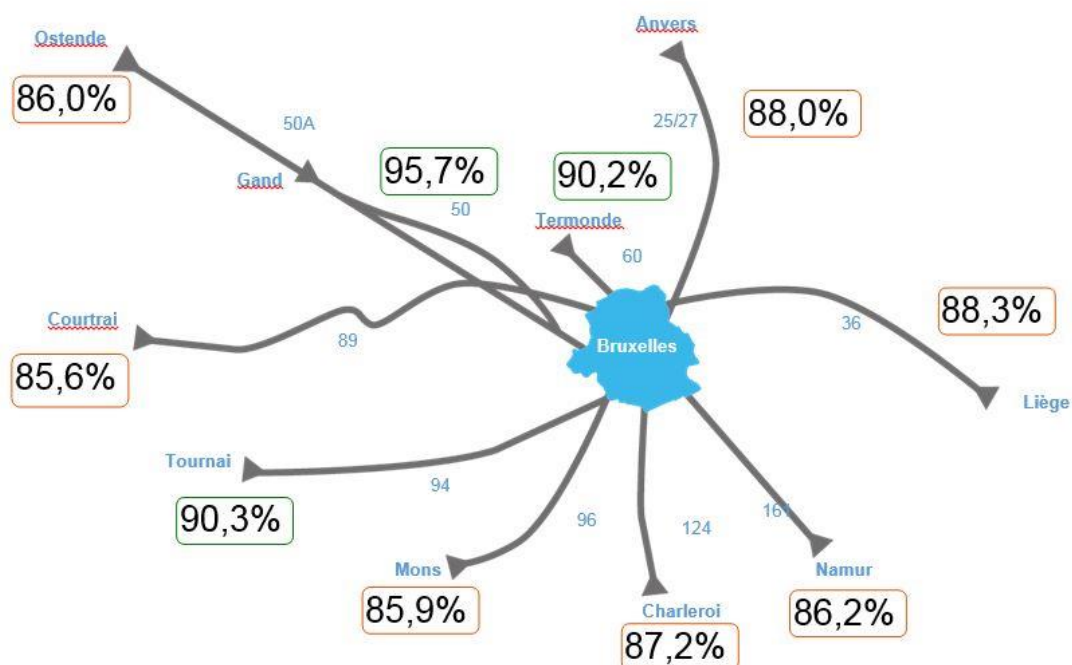
Le chiffre de ponctualité général représente donc le pourcentage des trains qui ont moins de 6 minutes de retard à leur destination finale et – si d'application – dans la première gare de la jonction Nord-Midi sur leur trajet.

3. Correspondances assurées trafic intérieur des voyageurs SNCB (10 gares de correspondance en dehors de Bruxelles)



Dans les 10 principales gares de correspondances du pays, on calcule combien de correspondances ont été effectivement effectuées (avec un temps de correspondance de minimum 3 minutes et maximum 20 minutes).

4. Ponctualité globale des 10 grandes lignes à l'arrivée à Bruxelles



5. Nombre de trains supprimés

	mai 2016	mai 2017
Nombre de trains supprimés	11.913	1.456
Pourcentage du nombre total de trains	13,0%	1,3%

Les trains supprimés (pas partis ou limités à une partie de son voyage) ne sont pas repris dans les chiffres de ponctualité mais comptabilisés à part, ensemble avec les raisons de leur suppression.

6. Responsabilité des retards et trains supprimés trafic intérieur SNCB

Les causes liées aux tiers continuent à avoir un impact important sur les retards au cours du mois de mai.

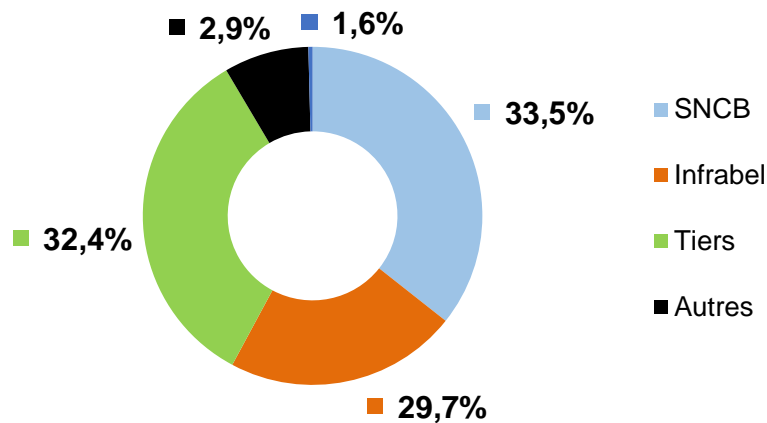
Au sein de cette catégorie, nous notons une augmentation du nombre de minutes de retard liées aux personnes dans les voies et aux incidents à hauteur des passages à niveau.

Nous notons en outre une augmentation du nombre de pannes d'équipement (SNCB) et de défaillances d'infrastructure (Infrabel) durant le mois de mai.

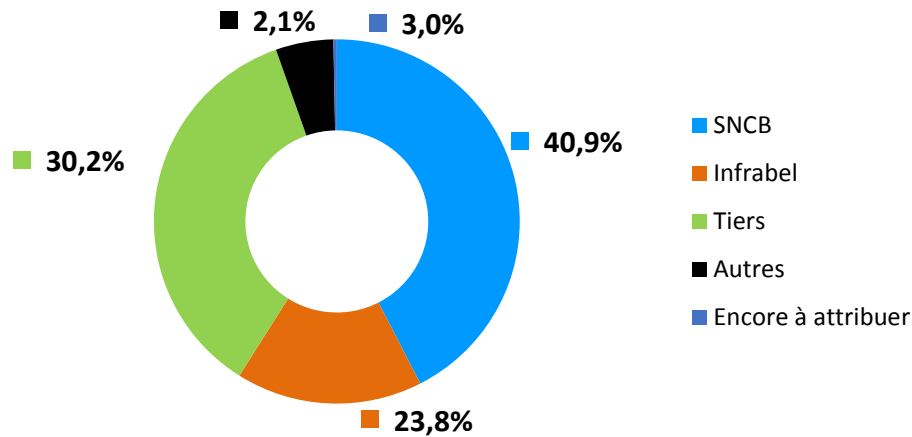
Ces problèmes sont dus en partie à la température et aux variations de température pendant ce mois de mai au cours duquel nous avons connu quelques jours très chauds (plus de 30 ° C).

Pour y remédier, les procédures de maintenance préventive et de remplacement des éléments sensibles à la chaleur sont suivies et renforcées.

Responsabilité dans les retards



Responsabilité dans les suppressions de trains



7. Les incidents principaux avec impact sur le réseau belge

Ci-dessous, vous trouverez les principaux incidents qui ont causé des importants retards sur le réseau ferroviaire belge.

- Avarie locomotive (L36C) Bxl Zaventem – 10/05 : 1.555 min.
- Personne dans les voies (L36N) Diegem – 16/05 : 2.465 min.
- Avarie automotrice (L26) BIF Linkebeek Hal – 16/5 : 1.598 min.
- Dérangement circuit de voie (L50C) Bxl petit-île – 17/5 : 3.110 min.
- Arbre dans la caténaire (L26) Saint-Job – 18/5 : 2.051 min.
- Heurt barrière passage à niveau (L161) Rhisnes – 18/5 : 2.243 min.
- Ordre du parquet/police (L36) Diegem – 24/1 : 2.027 min.
- Heurt d'une personne (L124) Marchienne-au-pont – 24/5 : 2.373 min
- Heurt d'une personne (L36N) Louvain – 26/5 : 1.945 min
- Remise tardive travaux (L36) Tirlemont - 29/5 : 1.436 min.

Contacts presse:

Service de presse SNCB

e-mail: thierry.ney@sncb.be

Tél.: 0491/72.46.16

Service de presse Infrabel

e-mail : arnaud.reymann@infrabel.be

Tél : 0499/59.03.55

A propos de la SNCB

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. Elle est propriétaire des bâtiments de gare, des parkings et parkings pour vélos, des espaces de location de vélos et des abords des gares. En outre, elle assure les activités de sécurité et de gardiennage sur le domaine ferroviaire. Elle compte environ 20 000 employés.

A propos d'Infrabel

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges. L'entreprise emploie actuellement quelque 11.500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,2 milliard d'euros (2015).